



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE

*pour les zones humides*

## **Relevé de décisions Conseil d'administration du 2 avril 2020**

---

### **Présents :**

Luc BARBIER  
Olivier HUBERT  
Geneviève MAGNON  
Alain SALVI

Jérôme BIGNON  
Jean JALBERT  
Michel METAIS  
Frédérique TUFFNELL

Laurent GODÉ  
Thierry LECOMTE  
François PINET  
Yves VERILHAC

### **Assistaient également :**

Bastien COÏC                      Denis BERLEMONT

### Décisions prises lors du conseil d'administration du 2 avril 2020 :

- Validation du compte-rendu du CA du 12 septembre 2019
- Le quorum étant atteint, il peut être procédé à l'élection des membres du bureau. Le nouveau bureau est donc composé de la façon suivante :
  - Président : Jérôme Bignon
  - Vice-présidente : Geneviève Magnon
  - Vice-président : Jean-Paul Chanteguet
  - Trésorier : Thierry Lecomte
  - Secrétaire : Laurent Godé
- Les administrateurs valident l'augmentation de l'avance de frais de l'animateur.
- Les administrateurs valident l'adhésion de l'association à l'association des journalistes de l'environnement (AJE), afin notamment de pouvoir bénéficier de l'annuaire des journalistes adhérents.
- Suite à une proposition de partenariat avec Maison du Monde (mécénat environnemental, via une compensation volontaire biodiversité, en plus des obligations réglementaires), les administrateurs valident ce partenariat sur le principe, étant entendu que les modalités conditionneront la décision finale.

## **Actualités**

### Pandémie de Covid-19

Suite à l'épidémie de coronavirus et les mesures de confinement, les deux salariés de l'association sont en télétravail depuis le mardi 17 mars.

Dans les autres structures des administrateurs, les salariés sont en grande majorité en télétravail, sinon au chômage partiel ou en arrêt maladie ou garde d'enfant. Aucun cas n'est avéré au sein du personnel de ces structures. Certaines activités ont dû être suspendues ou drastiquement réduites : accueil du public (Maison du lac de Grand-Lieu, LPO), collecte de rue, vente par correspondance, centre de soins.

Les activités de terrain sont elles aussi très limitées, et autorisées sous réserve de respect strict de consignes strictes (TdV, LPO, FCEN). Cela peut parfois être assez compliqué (ex : campagne MAE par téléphone, au lieu de rencontres avec les agriculteurs ; décalage de travaux de restauration de ZH).

A noter cependant la prévenance de la commission européenne vis-à-vis d'éventuels retards dans le programme LIFE Tourbières du Jura.

Les administrateurs alertent sur les multiples conséquences de l'épidémie, du confinement, et de la reprise progressive pour les structures qui œuvrent pour la préservation de l'environnement :

- Le mécénat (du grand public ou des entreprises) qui représente une part non négligeable (voire majoritaire) du budget de certaines structures, risque fortement d'être réorienté vers la santé, pénalisant ainsi l'environnement et les emplois associés ;
- La fermeture des écoles et l'arrêt des sorties scolaires entraîne des pertes financières catastrophiques pour les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable. Certaines structures pourraient disparaître, privant ainsi les années suivantes les élèves de personnels pouvant les sensibiliser à l'EEDD ;
- Les campagnes de terrain (inventaires, prospections, programme de réintroduction d'espèces, contractualisations MAE) sont perturbées par le confinement, ce qui induit une baisse de la connaissance et des suivis réalisés à intervalles réguliers ;
- Ces modifications peuvent avoir des conséquences sur les livrables, notamment ceux liés à des subventions publiques. Il faut donc veiller à ne pas se faire reprocher par la suite de ne pas avoir pu mener à bien les actions qui nous étaient demandées, et qui ont dû être annulées en raison du confinement. Cela aurait des conséquences sur la comptabilité des structures et donc sur les emplois associés.

### Conséquences de cette pandémie

Les administrateurs indiquent que cette épidémie doit être le moyen pour faire réfléchir au rôle des zones humides comme solutions fondées sur la nature, et pour mieux les prendre en compte dans les politiques publiques.

Luc Barbier indique qu'une réflexion avec l'agence de l'eau Artois-Picardie (Thierry Vatin) est en cours pour définir des « territoires irremplaçables pour l'eau et la biodiversité », dans cadre du plan d'actions gouvernemental post Covid-19.

Frédérique Tuffnell alerte sur la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), qui autorise un allègement des procédures environnementales par les préfets. La crainte est que la relance post Covid-19 se fasse au détriment de l'environnement, pourtant pourvoyeur de solutions. Ce projet de loi devra nécessairement faire l'objet d'amendements à son retour à l'assemblée nationale.



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE

*pour les zones humides*

Elle indique également :

- qu'une plate-forme de consultation du grand public et des associations au niveau national sera lancée samedi 4 avril ([lejourdapres.parlement-ouvert.fr](http://lejourdapres.parlement-ouvert.fr)), pour collecter des avis sur les points de transformation du pays (dont les thématiques « eau » et « biodiversité »).
- qu'il serait possible de rédiger une tribune pour montrer l'urgence de la situation et rappeler la nécessité sanitaire et économique de prendre en compte la nature dans les actions post Covid-19.
- qu'une proposition de loi « Zones humides » est prête et devrait être présentée dans les semaines à venir.

#### Report du congrès mondial de la nature UICN

Le congrès mondial de la nature, qui devait se tenir du 11 au 19 juin 2020, va être reporté. L'organisation s'orienterait vers un report en janvier 2021 (du 7 au 15 janvier, *confirmé depuis*). Ces nouvelles dates entraîneraient certainement une suppression (où une forte réduction) de l'espace « Génération Nature » qui devait se tenir essentiellement en extérieur (dont le village des zones humides, porté par Ramsar France). Des évolutions seront donc à prévoir concernant ce projet.

#### Retour sur la JMZH et la Journée de lancement

La JMZH s'est déroulée du 1er au 29 février 2020, avec pour thème « Zones humides et biodiversité ». Le bilan provisoire fait état de plus de 780 animations recensées (dont 263 sur 41 sites Ramsar), en hausse par rapport à l'année dernière (704 animations, déjà en hausse). Le bilan est en cours de préparation par l'association Ramsar France.

La journée de lancement de la JMZH a eu lieu le vendredi 31 janvier, à Saint-Omer, sur le site Ramsar du Marais audomarois, en présence de Martha Rojas-Urrego, secrétaire générale de la convention de Ramsar. Elle a rassemblé 120 personnes (partenaires nationaux, acteurs locaux, élus nationaux et locaux), animée par Denis Cheissoux et en présence de Bernard Chevassus-au-Louis, grand témoin de la journée. A cette occasion, a été annoncée la labellisation du 50<sup>ème</sup> site Ramsar français, les Vallées de la Scarpe et de l'Escaut.

#### Journée de lancement de la JMZH 2021

La prochaine journée de lancement aura lieu à Pont-Audemer. Le groupe de travail local qui devait avancer sur ce sujet n'a pu se réunir pour cause de confinement.

A l'occasion de cette journée, qui marquera les 50 ans de la convention, mais aussi les 10 ans de l'association, les administrateurs indiquent qu'il serait intéressant de faire venir Nathalie Kosciusko-Morizet, qui avait contribué à la création de l'association ; mais aussi de préparer une rétrospective des 10 ans écoulés au niveau de l'association.